

**Zeitschrift:** Le pays du dimanche  
**Herausgeber:** Le pays du dimanche  
**Band:** 1 (1898)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Notes d'un passant  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-247795>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

leur fut expressément recommandé de n'en prescrire que rarement, avec la plus grande modération, jamais pour leurs besoins personnels, mais uniquement en cas d'urgence et dans l'intérêt des terres seigneuriales <sup>1</sup>). Les tenanciers du couvent de Bénédictins de Muri, dans le canton d'Argovie, vivaient de même dans l'aisance. On ne saché pas qu'ils se soient jamais plaints d'être opprimés ou d'être abandonnés spirituellement et temporellement ; on sait par contre que dans bien des circonstances le monastère prit la défense du peuple lorsque des baillis voulaient lui imposer des taxes injustes ou trop élevées <sup>2</sup>). Le principe qui était généralement admis, c'est que le tenancier devait pouvoir vivre convenablement du fruit de son travail et entretenir honnêtement sa famille tout en s'acquittant des redevances dont ses terres étaient grevées.

A Bellelay, comme dans les terres des autres couvents, les charges que les tenanciers avaient à supporter n'étaient réellement pas lourdes. Quand on entend énumérer tous les impôts, taxes et cens en vigueur au moyen-âge, dans la principauté de Bâle en particulier, et désigner le même impôt sous plusieurs dénominations différentes, et surtout quand l'importance de ces charges est exagérée à dessein, on oublie que nos impôts actuels sont plus nombreux et incomparablement plus lourds. L'on s'appuie sur le sort du pauvre peuple et l'on répète, sans bien savoir ce que l'on dit, que les seigneurs du moyen-âge, ecclésiastiques comme laïques, étaient tous des exploiteurs, traitant leurs tenanciers comme on maltraitait autrefois les esclaves.

(A suivre).

JECKER, curé.

## Notes d'un passant

C'est drôle qu'il y ait des hommes qui se donnent comme des champions du progrès, des sauveurs de toutes les libertés et qui ne permettent pas même à leurs adversaires de faire la charité. N'est-ce pas le cas de ce pourfendeur de femmes qui, l'autre jour, essayait de huer, dans une feuille biennaise, de dignes et sympathiques quêteuses qui pourraient rester tout tranquillement dans leur chambre élégante, au coin du feu, lisant le dernier roman paru, et qui, bravant neige, pluie ou boue, grimpent étage par étage, au contraire, pour aller porter à une malheureuse mère l'aliment qui réconforte et le mot qui console. Et il y a des gredins capables d'insulter ces femmes-là !

Mais où allons-nous, dans notre Jura qui passe pourtant pour un pays charitable et bien

1) Kindlinger, *La féodalité*, 262. De Maurer, *Terres seigneuriales*, 3, 277.

2) Kiem, Muri, I, 124.

justice amenèrent la découverte du cadavre du pauvre Pardoux. Les deux gredins l'avaient étranglé, comme ils finiront par l'avouer. La cause ayant été instruite rapidement, est inscrite au rôle des assises prochaines.

Eh bien ! vous l'avouerai-je, maintenant que je ne suis plus dans le feu de mon triomphe, je regrette, — oh ! mais là, absolument, de m'être mêlé de cette affaire ; le rôle de rabatteur pour le compte du sinistre M. Deibler me répugne, et j'ai des cauchemars la nuit.

Ayez pour certain que si l'aventure était à recommencer, je m'en tiendrais tout bonnement au premier chapitre.

Peut-être s'imaginera-t-on que j'ai voulu m'amuser aux dépens de mes lecteurs en me servant d'un true archi-usé de feuilletoniste aux abois ! On se tromperait, cette histoire est *vraie*, absolument vraie dans tous ses détails, et cela, je vous en donne ma parole d'honneur.

FIN.

élevé ? Les plus sales pamphlets de France n'en voudraient pas faire autant !

Il fallait, pour faire exception dans le monde civilisé, le personnage ahurissant qui a trempé dans la bave sa plume pour écrire au *Journal du Jura*.

Celui-là, sans doute, a tout trouvé admirable dans l'ancienne et fameuse *Tombola*, « pour l'ouvrier sans travail », où l'on favorisait si bien les fournisseurs radicaux et où l'on a vu donner des bons sous forme de tringeld ! Oh ! comme c'était le pur des purs radicaux qui s'était mis à la tête de cette réclame politique, tout était parfait dans l'organisation et superfin dans la distribution des secours.

Une modeste Société de Dames qui, elle, puise d'abord dans la poche de ses membres pour donner aux pauvres, et qui ne demande à autrui que quand le contingent des misères à secourir grossit trop, cette Société-là, il faut la jeter au chenil, pis encore à l'infamie des plus odieux soupçons.

Sait-on combien ces Visiteuses des pauvres assistent de familles à Porrentruy ? Plus de vingt. La Société de Saint-Vincent-de-Paul à peu près autant. Cela fait quarante.

Ajoutez la *Maternité*, qui s'adresse à une catégorie spéciale d'assistées, et la Société française de bienfaisance qui, ne secourt pas à domicile et se borne en général à accorder une généreuse passade aux Français dans la déresse.

Telles sont, indépendamment de deux Ouvroirs, les Associations de charité à Porrentruy. Est-ce aussi un crime des catholiques que d'avoir fondé et d'entretenir toutes ces Sociétés si belles qui font du bien aux protestants, aux radicaux, tout comme aux autres ?

Un exemple entre cent. Il vient de mourir dans notre ville un Neuchâtelois, qui, certes, était un fervent disciple du parti radical. Quand il y avait une parade politique, un cortège sensationnel destiné à fêter un gros éléphant, on allait toujours appeler H... qui battait fort bien la caisse. En a-t-elle fait des flots et des rons en en l'honneur des radicaux ! Peut-être même, qui sait, en l'honneur du correspondant du *Journal du Jura* ! Pendant que H... agitait ses baguettes, vidant trop fréquemment les verres, ce qui n'apportait pas de pain dans le ménage, sa femme, elle, souvent sans pain, ne bougeait pas : paralysée à ne pouvoir quitter la chambre, même sa chaise ou son lit, obligée cependant de soigner plusieurs petits enfants. On la visita ; on lui donna le nécessaire ; on l'envoya deux fois à Berne ; on lui procura deux fois une saison de bains à Baden ; on fit si bien qu'elle guérit et qu'après plusieurs années de souffrance et d'immobilité, la digne femme se remit à marcher et, qu'aujourd'hui veuve, elle peut au moins vaquer à son travail d'horlogerie.

Qui est-ce que c'est ce *on*, ce *on* modeste qui paya et fit tout ça ? Ce *on* généreux qui était remercié par les baguettes et les votes politiques du mari ?

Ce *on*, ce n'était ni Paul ni Jacques, mais une de ces sociétés catholiques que je viens de nommer et qu'un écrivain radical accuse de verser l'argent quêté pour les pauvres dans une caisse politique.

Ah ! comme il avait raison celui qui disait : Il y a dans ce monde trois choses sans miséricorde : le feu, le temps et la rancune d'un.... imbécile.

\* \* \*

Est-ce que c'est fini ? Voici Esterhazy accusé par Mathieu Dreyfus d'être l'auteur du fameux bordereau reconnu innocent du crime de trahison. Le conseil de guerre l'a acquitté.

L'affaire Dreyfus va-t-elle se poursuivre dans la presse, dont quelques organes tiennent à épouser le calice jusqu'à la lie ? M. Zola, d'une part, publie une colossale lettre en l'honneur du traître

de l'île du Diable. A ses trousses arrive l'inévitables *Père Loyson* qui, à ce stade, joint son tambourin et appelle le Judas de l'île du Diable « le plus grand martyr de ce siècle. Deux Judas dont l'un défend l'autre, c'est un joli coup d'œil !

Mais il y a mieux : voici venir M. Trarieux, sénateur de la Gironde, tombant sur Esterhazy. Il publie une lettre ouverte au ministre de la guerre. Comme l'autorité militaire a décidé que le commandant serait jugé, en partie, à huis clos, M. Trarieux opine que le huis clos ne doit pas être prononcé du tout.

Comprenez-vous la tactique ? On réclame sur tout ce procès la grande lumière. Des raisons de haute prudence dictées par l'intérêt de la défense nationale interdit à ceux qui connaissent à fond l'affaire de tout étailler aux yeux du public — et de l'étranger. Comme on n'obtiendra donc pas la grande lumière, on protestera que le doute n'est pas dissipé, et le syndicat, profitant de la curiosité populaire toujours en éveil et non satisfaite, va perpétuer l'équivoque et le doute. En attendant qu'il ne recommence le scandale.



M. Scheurer-Kestner.

Dans le procès on n'a réclamé le huis-clos que pour les dépositions de certains témoins, les officiers et le personnel du département militaire. On aurait dû, pour l'honneur de M. Scheurer-Kestner, y ajouter son nom. Car sa déposition a été piteuse : de tout le gros dossier qu'il avait dit avoir, il n'a pu en sortir une seule pièce devant les juges. Il a avoué qu'il ne possédait rien. Peut-on jouer un rôle plus humilié !

Le *Siècle* a publié *in extenso*, l'acte d'accusation dressé en 1894 contre l'ex-capitaine Dreyfus. Ce document est très long ; il indique, tout d'abord, que Dreyfus est inculpé d'avoir, en 1894, pratiqué des machinations ou entretenus des intelligences avec un ou plusieurs agents de puissances étrangères, dans le but de leur procurer les moyens de commettre des hostilités ou d'entreprendre la guerre contre la France en leur livrant des documents secrets.

La base de l'accusation est le bordereau dont il est tant parlé ; l'expertise confiée à M. Berthillon établit que la pièce portait bien la même écriture que des lettres de Dreyfus communiquées à l'expert. Les interrogatoires de Dreyfus contiennent nombre de contradictions ; cet officier était depuis de longs mois l'objet de la juste suspicion de la plupart de ses camarades, par suite d'allures très louches et de questions indiscrètes posées par lui sur des travaux confidentiels ne le concernant point.

La conduite privée de Dreyfus établissait qu'il avait de très grands besoins d'argent, il était enfin parfaitement à même d'avoir les renseignements contenus dans le bordereau.

La conclusion est qu'il existait contre Dreyfus des éléments d'accusation moraux et matériels ; les seconds consistent dans la lettre missive (le bordereau) dont l'examen par la majorité des experts aussi bien que par les témoins qui l'ont vue, présente, sauf des dissemblances volontaires, une similitude complète avec l'écriture authentique de Dreyfus.

La justice militaire a été très émue de cette publication.

Sans doute Esterhazy est un personnage peu moral et peu digne d'intérêt. Mais est-ce parce qu'il est un vivier et un triste patriote, que Dreyfus est innocent et qu'il doive le remplacer à l'Île du Diable ? Ce qui frappe, ce sont les défenseurs de Dreyfus qui se rencontrent tous parmi les juifs et les ennemis des catholiques, comme Zola, Trarieux et Loysen !

\*\*\*

Qui n'a lu le récit de la mort tragique, dans les Alpes, du pompier Weber et du gymnaste Paul Goldberg, dont l'un était le soutien d'une mère aveugle, d'un père paralysé ; l'autre l'unique espoir de six jeunes sœurs ? Et qui a causé leur mort, là au milieu des neiges et des crevasses ? De mauvaises chaussures. Comment mauvaises ? Des talons de bottes et de souliers qui ne tenaient pas solidement. Un talon de chaque chaussure s'est détaché dans l'effort de la montée sur la glace, et les malheureux touristes, manquant soudain d'un tel point d'appui ont glissé et roulé dans les abîmes.

On a retrouvé ces deux talons ; d'après la description qu'en donne le Dr A. S., celui de Goldberg provient d'une de ces hautes bottines de cuir jaune fabriquées spécialement pour la chasse ou la montagne, largement lacées, les semelles à patins en dehors, généralement ferrées de grosses têtes de clous saillantes, demi-rondes, entaillées de rayons profonds, qui, disent les marchands, ne peuvent glisser sur l'herbe ou déraper sur les rochers.

Quinze belles têtes de clous figurent sous ce talon massif, mais... cinq pointes de fer, rondes, courtes, droites, fines comme des épingle, avaient seules réuni le talon à la semelle.

L'effort du dernier pas sur la roche aiguë arracha ces épingle polies et l'homme fut tué.

Le talon dont l'arrachement précipita Constant Weber, le pompier, était celui du pied gauche d'une forte botte d'ouvrier, garnie de nombreux petits clous crâfés, non saillants en dehors, et trop courts pour avoir été rivés en dedans. La face supérieure du talon n'avait été fixée à la semelle que par une trentaine de chevilles de bois blanc et par une seule fine et courte pointe carree de fer. Toutes les chevilles du bord gauche ont été brisées à la fois, laissant une longue fissure déchirée sur le bord de la face supérieure et les douze chevilles du bord droit sont sorties entières de la semelle.

Ces deux talons sont du pied gauche, et ils ont chacun deux forts centimètres de hauteur.

Combien d'accidents analogues, dont la cause reste inconnue, combien de simples chutes, de fractures etc... ne sont peut-être dûs qu'à une chaussure défectueuse, à un talon subitement enlevé.

On ne saurait donc trop examiner les chaussures, surtout celles destinées aux montagnards, par notre temps de plaqué et de camelote !

De nos côtés, on soigne encore la chaussure : nos cordonniers travaillent en général consciencieusement. Du reste, dans certaines maisons à la campagne, dans les fermes surtout, on a encore l'habitude de faire venir le cordonnier chez soi, et là sous l'œil de tous, il fabrique les bons gros souliers destinés aux fils et au papa. Vieille coutume, mais sage méthode ! Nos vieilles gens savaient ce qu'ils faisaient. A ce système l'économie y gagne et la solidité du travail aussi.

Nous comptons à Porrentruy deux belles ma-

nufactures fournissant des produits sérieux et, je le sais, déjà fort appréciés. On ne saurait trop féliciter les directeurs du soin apporté à cette confection.

Il doit servir à tous, le terrible exemple de Weber et de Goldberg, enlevés à leurs familles, à la vie, dans la fleur de l'âge, pour n'avoir pas eu le talon de leurs chaussures traversé en son milieu par une de ces vis à large tête plate, prenant le cuir de semelle sous la doublure et qui ne coûte que deux sols !

Un passant.

*Nous recevons une étude fort intéressante et utile à bien du monde sur Les arbres et leurs fruits. Nous en remercions l'auteur, dont nous connaissons la compétence.*

*Cette Chronique horticole paraîtra après la publication de la captivante Causerie sur les abeilles de M. le curé Buchwalder.*

## Causerie sur les abeilles

par Jos. BUCHWALDER, curé

(Suite)

Tâchons maintenant, après avoir envoyé à la ruche un peu de fumée de tabac pour maintenir les abeilles dans le respect, de la soulever et de la retourner pour apercevoir son intérieur, ou mieux, démontons une de ces ruches à rayons mobiles comme vous en aurez déjà vues aux expositions. Qu'apercevez-vous ? D'autres abeilles, semblables aux gardiennes et aux butineuses, mais qui semblent rester en repos dans leur habitation. Seraient-ces des parasseuses que nous avons sous les yeux ? Non, se sont encore des ouvrières, mais qui ont d'autres fonctions. Elles doivent, par leur aggrégation et la chaleur qu'elles dégagent, contribuer à l'éclosion du couvain, c'est-à-dire de l'œuf, qui, par ses diverses transformations, deviendra la jeune abeille ; elles doivent nourrir ce couvain une fois sorti de l'œuf, en mélangeant, dans des proportions que la nature leur indique, le miel au pollen pour en faire une bouillie qu'absorbera l'insecte à sa première période ; elles doivent enfin par l'absorption d'une certaine quantité de miel et de pollen produire la cire qui sortira de leur corps, en petites lamelles pentagonales, par des ouvertures placées au-dessous du ventre, et qui, triturée par leurs mandibules, se montrera bientôt à nous sous la forme de ces beaux rayons à cellules hexagonales si régulières et si parfaites lorsque des circonstances particulières, dont nous parlerons plus bas, n'obligeant pas les abeilles à les modifier. Travailler, travailler encore, travailler toujours, sauf pendant quelques semaines d'hiver où elle est plongée dans une demi-théâtral, tel est le rôle de l'ouvrière. Pour lui laisser plus de liberté, semble-t-il, Dieu l'a dispensé des soins de la reproduction. L'ouvrière en effet n'a pas de sexe ; c'est une *neutre*, ou pour parler plus juste, c'est une femelle avortée, qui ne peut être fécondée et ne peut donc contribuer au repeuplement de la ruche.

Qui sera chargé de ce soin ? Cette grande abeille que vous apercevez au milieu de ce groupe compact, abeille facile à reconnaître, de la forme d'une guêpe, aux pattes brunes foncées, au corselet et à l'abdomen (ventre) plus allongés et plus effilés, aux ailes plus courtes, du moins en apparence, et ne couvrant que la moitié du corps. Celle-là c'est la *reine* ou la *mère*. C'est d'elle que dépend tout l'avenir

d'une ruche, car elle seule pond les œufs qui doivent donner naissance aux abeilles. Elle seule par conséquent est la cause de la prospérité, du développement, de la faiblesse ou de la ruine d'une colonie. Est-elle jeune et féconde, le nombre des abeilles augmentera à vue d'œil et les travaux intérieurs de la ruche prendront un accroissement considérable. Sa fécondité diminue-t-elle ? le nombre des abeilles décroît. Devient-elle incapable de pondre ou meurt-elle sans avoir de remplaçante, la ruche ne tarde pas à suivre son sort.

Jadis on attribuait à la *mère* beaucoup de droits que l'expérience et des observations plus parfaites lui ont enlevés. En la voyant se promener sur les rayons toujours entourée d'un groupe assez nombreux d'abeilles, attentives à satisfaire chacun de ses caprices, on s'était imaginé voir en elle une *reine* entourée de ses courtisans. En apercevant aux jours de l'essaimage, l'essaïm un moment épars et dispersé venir se fixer avec empressement à la branche choisie par elle, on avait cru que la reine régnait et gouvernait. Notre siècle de révolution lui a enlevé son diadème, comme il l'a fait tomber de la tête de bien d'autres rois, et si actuellement nous appelons encore parfois cette grande abeille : *reine*, c'est pour nous conformer à l'usage, car son vrai nom, le seul juste, est *celui de mère*.

Ne vous étonnez pas pourtant des soins que les abeilles lui prodiguent. Si elles n'ont pas à exercer à son encontre les fonctions de courtisans, si elles n'ont pas d'ordres à recevoir d'elle, l'instinct leur dit que l'avenir de leur colonie dépend de leur mère et elles se montrent à son égard attentives et dévouées. La nourriture devient-elle rare dans la ruche ? c'est pour la mère que sera la dernière goutte de miel. Est-ce le moment de la ponte ? cette même nourriture lui sera servie avec abondance par des ouvrières attentives à prévenir chacun de ses désirs, à la défendre contre ses ennemis et à lui épargner tout dérangement, même pour les courses de propriété.

C'est grâce à ces soins que l'abeille mère peut déployer une telle activité dans sa ponte et arriver, quand l'espace ne fait pas défaut, à former des colonies de 80, 90 ou même 100 mille abeilles. Jadis on estimait à 100 ou à 200 le nombre d'œufs qu'elle pouvait pondre dans un jour et on regardait ce chiffre comme merveilleux. Des expériences plus récentes ont montré qu'on s'était trompé de moitié et qu'on avait encore oublié un zéro. J'ai pu voir en effet dans mes ruches quatorze rayons de couvain complètement remplis en même temps. Chacun de ces rayons contenant 5000 cellules, c'était 70.000 œufs pondus pendant 24 jours, temps requis pour le développement de l'ouvrière, comme nous le dirons. C'était donc 3.300 à 3.500 œufs déposés chaque jour dans les alvéoles. D'autres apiculteurs ont eu des mères fécondes dont la ponte a atteint 4000 œufs par jour ! Et cette assertion ne doit pas être regardée comme une fable.

L'ouvrière et la mère sont les seuls genres d'abeilles de la ruche en automne, hiver et printemps. Mais quand la ponte de la mère, faible au sortir de l'hiver, alors que les retours de froid sont à craindre et que la ruche, privée d'une partie de ses habitants, ne peut encore réchauffer et nourrir un abondant couvain, est devenue plus forte, quand les prairies, les champs, les bois se couvrent chaque jour de nouvelles plantes mellifères, voici venir un troisième genre d'habitants dans la colonie, c'est le *mâle* ou le *faux-bourbon*. Mieux encore que la mère, il est facile à reconnaître. Son corps est gros et velu, surtout vers l'extrémité de l'abdomen qui est arrondi, sa tête montre des yeux énormes se rejoignant au milieu du front, ses ailes dépassent son corps et son vol est bruyant. Enfin particularité essentielle, le mâle n'a pas de dard